

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GUERCY
Siège : Mairie de LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 12 Novembre 2015

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE QUILLEUC, Président

Etaient présents : Mmes et Mrs Jean-Luc MAHE, Auguste MEROT, Emma AUREGAN, Jean-Yves LE GUILLOUX, Pascal NELLO, Danièle BURLLOT, Anthony BERTHELOT, Christian LE HEGARAT, Marie-Thérèse LE POTIER (suppléante de M. Gilbert AUFFRAY),

Etaient absents : excusé : MM Jean Pierre CHARLES, AUFFRAY Gilbert

Secrétaire de séance : Mme Danièle BURLLOT

Date de la convocation : 20 octobre 2015

11/5.7/4 -Présentation du projet de regroupement des communautés de communes et devenir du Syndicat

Le Président fait lecture de la lettre du Préfet en date du 13 octobre 2015 concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor. Il y indique que s'agissant particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution

Les collectivités concernées sont invitées à se prononcer avant le 15 décembre 2015. En cas de non réponse, l'avis sera réputé favorable

Les membres du syndicat indiquent qu'il est difficile de se prononcer car les limites des EPCI ne sont pas définitivement arrêtées.

En conséquence, le Conseil syndical, à l'unanimité, est défavorable à la dissolution du Syndicat d'alimentation en eau potable du Guercy

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Jean-Pierre LE QUILLEUC,

S.I. DU GUERCY
ALIMENTATION EAU POTABLE
MAIRIE DE LA HARMOYE

